

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2026

N°008

OBJET :			
COMPTE ADMINISTRATIF 2025			
BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 40	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 18 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Madame Marlène ARCIZET Première adjointe.**

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,
Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, Mme CLERGUE, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD, M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ

EXCUSES : M. VAVDIN donne pouvoir à M. ROUMENOV, M. JORDAN donne pouvoir à M. GHISI conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. BARTHÈS.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Le Conseil municipal délibérant sur le compte administratif du budget annexe de la Cuisine Centrale de l'exercice 2025, après avoir entendu le rapport de Monsieur Alexandre DUMONT, Adjoint aux finances ;

Madame Marlène ARCIZET, 1^{ère} Adjointe au Maire ayant été désignée pour présider la séance pour l'adoption du compte administratif ;

Monsieur Christophe BARTHES, Maire, s'étant retiré de la salle ;

donne acte de la présentation jointe du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat reporté		7 824,35		33 717,56	-	41 541,91
Opérations de l'exercice	2 421 951,75	2 414 127,40	483 862,03	279 121,24	2 905 813,78	2 693 248,64
TOTAUX	2 421 951,75	2 421 951,75	483 862,03	312 838,80	2 905 813,78	2 734 790,55
Résultat de clôture		-	171 023,23		171 023,23	
Restes à réaliser			1 597,73	172 932,00	1 597,73	172 932,00
TOTAUX	2 421 951,75	2 421 951,75	485 459,76	485 770,80	2 907 411,51	2 907 722,55
RESULTATS DEFINITIFS		-		311,04		311,04

constate la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à

La Directrice Générale des Services

Julia Romani



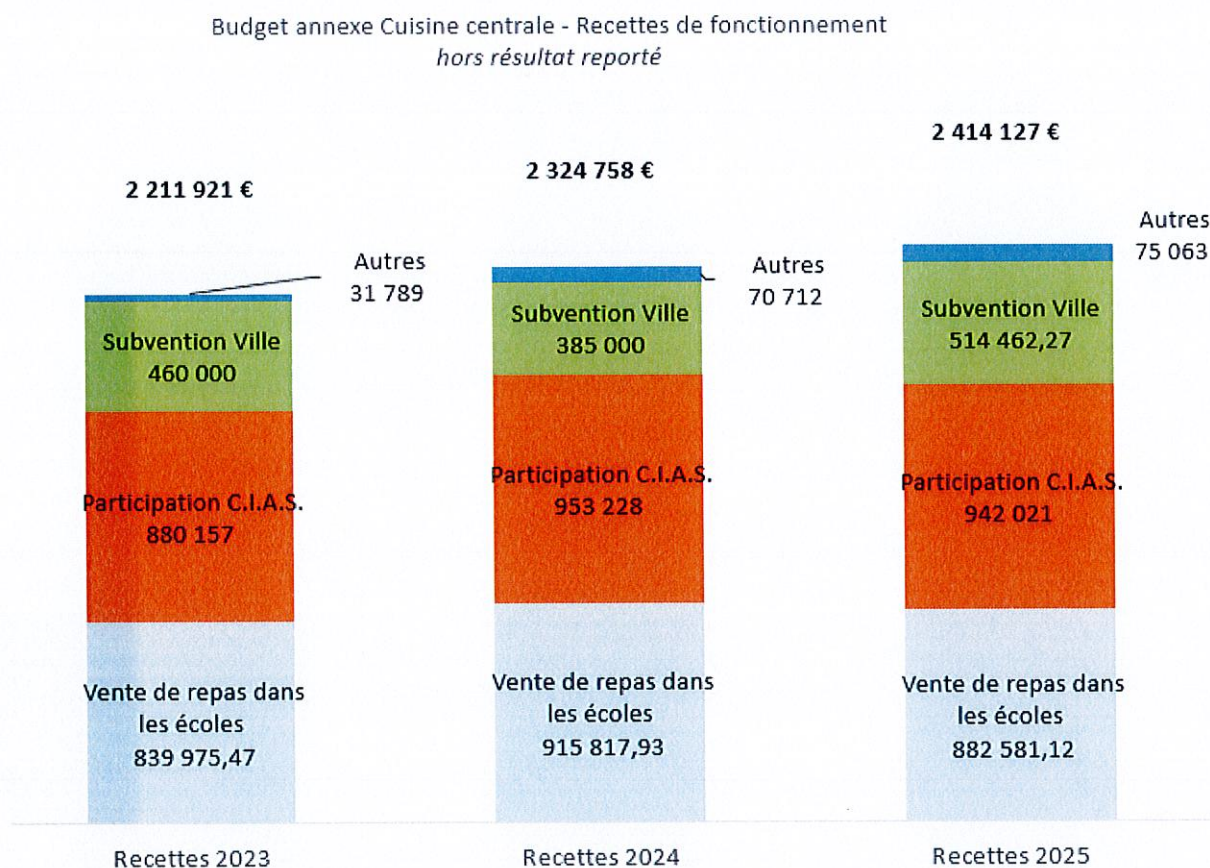
nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

reconnait la sincérité des restes à réaliser,

arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

présente en détail les dépenses et recettes des deux sections :

En fonctionnement, les recettes de l'exercice, hors résultat reporté (7 824.35€), s'élèvent à 2 414 127.40€ :

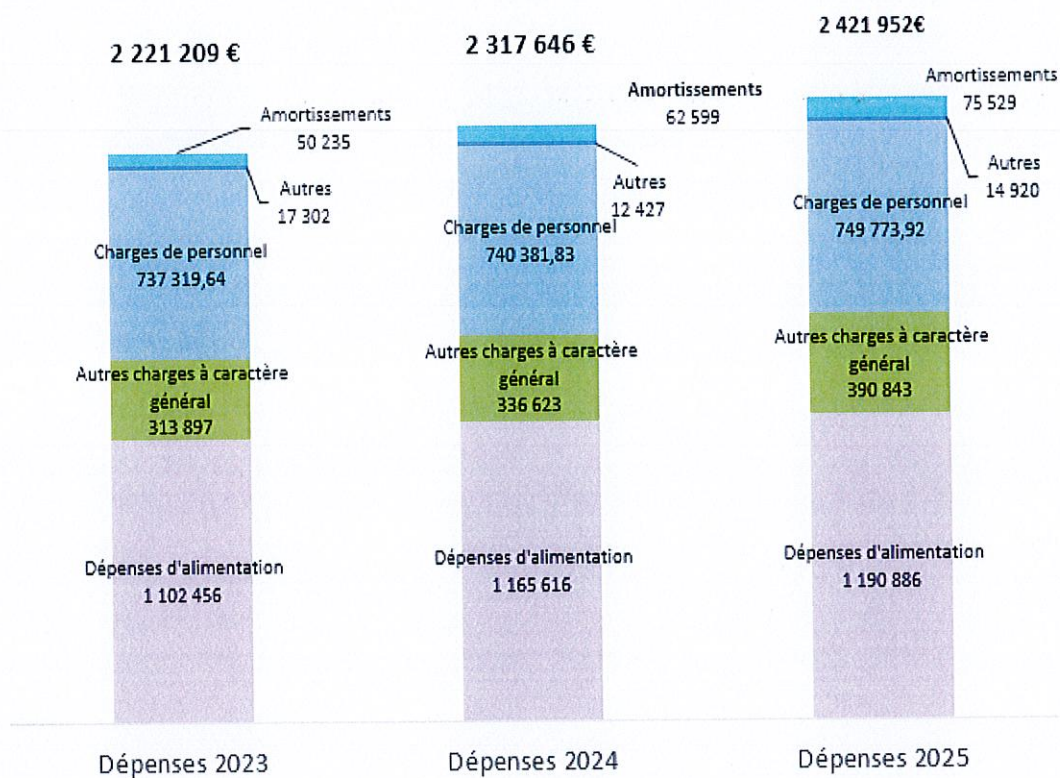


Les recettes de la Cuisine Centrale se répartissent en quatre grandes catégories :

- La participation du C.I.A.S. qui correspond aux repas destinés au portage à domicile pour 942 021 €
- La vente de repas dans les écoles pour 882 581 €
- La subvention du Budget Principal pour 514 462 € pour équilibrer la section de fonctionnement
- Et 75 063€ de recettes diverses dont 10 619.49 € de subvention de France Agrimer pour le recours aux fruits, légumes et laitages frais à l'école.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 421 951.75 € et sont détaillées comme suit :

Budget annexe Cuisine centrale - Dépenses de fonctionnement



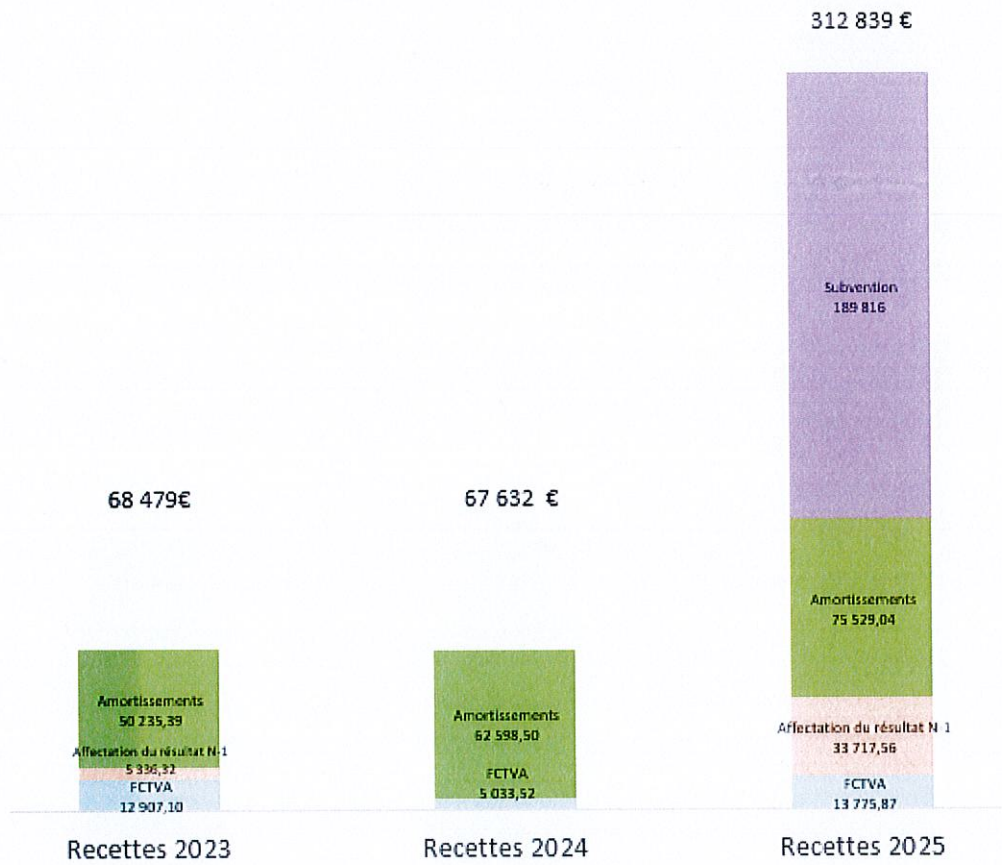
- les dépenses principales de 2025 sont les suivantes
 - o 1 581 728.81€ de charges courantes dont les 3/4 concernent l'achat des denrées alimentaires 1 190 885.51€
 - o 749 773.92€ de charges de personnel
 - o Pour le reste soit 90 449.02€, 75 529.04€ d'amortissement et 14 919.98€ de créances admises en non-valeur

Les recettes d'investissement représentent 312 838.80 €.

La Directrice Générale des Services

Julia Romani

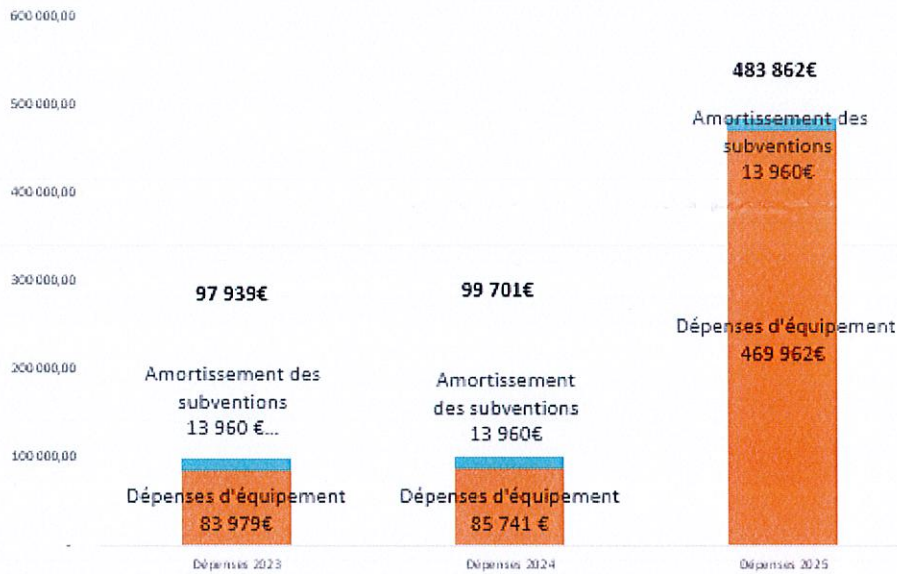
Budget annexe Cuisine centrale - Recettes d'investissement



La hausse des recettes par rapport aux années précédentes s'explique par une subvention de 189 816 € du Budget Principal afin de couvrir le besoin de financement de cette année.

Les dépenses d'investissement de 483 862.03 € comprennent des dépenses d'équipement et l'amortissement des subventions transférables au compte de résultat :

Budget annexe Cuisine centrale - Dépenses d'investissement



- amortissement des subventions de 13 960 € identique aux années précédentes,
- Il a été réalisé des investissements pour 469 962 € dont le principal achat concerne des barquettes réutilisables et la laverie

Après avoir constaté la concordance avec le compte administratif de l'exercice 2025.

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé d'acter que le compte de gestion du Budget annexe de la Cuisine Centrale dressé pour l'exercice 2025 par le Comptable (Service de Gestion Comptable de Carcassonne Agglo), qui sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à la majorité les propositions ci-dessus énoncées

M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD s'abstiennent

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Première adjointe,
Marlène ARCIZET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260625-32539-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2026

Publication : 07/07/2026



La Directrice Générale des Services

Julia Romani